



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 7 décembre 2017

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléants : Madame Anne-Marie DUMONT, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI

Procuration : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 17-36 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2017 - BUDGET ANNEXE
RELATIF AUX CANTINES**

Le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe relatif aux cantines pour l'exercice 2017, que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, est établi en équilibre sans modification du montant du budget.

Cette décision modificative n° 1 enregistre uniquement des virements et des transferts de crédits, dont vous trouverez le détail dans le document joint en annexe, rendus nécessaires par l'exécution budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la présente décision modificative n° 1 de 2017 pour le budget annexe relatif aux cantines établi sans modification du montant du budget, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES
ALPES-MARITIMES**

Numéro SIRET : 280 600 511 00263

**POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE
DES ALPES-MARITIMES**

M61

DECISION MODIFICATIVE 1

BUDGET : 02 SDIS CANTINE

ANNEE 2017

02
SDIS
CANTINE
2017

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget

B - Exécution du budget de l'exercice précédent

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget

A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement

A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B - Section d'investissement - Vue d'ensemble

B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement

B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement

B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme

B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme

B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser

B3 - Section d'investissement - Dépenses financières

B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement

B5 - Section d'investissement - Recettes financières

B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers

B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections

B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales

B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses

B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses

IV - Annexes

A - Elements du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2 - Méthodes utilisées

A3 - Etat des provisions

A4 - Etat des charges transférées

A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2 - Etat des contrats de crédit-bail

B3 - Etat des contrats de PPP

B4 - Etat des engagements donnés

B5 - Etat des engagements reçus

B6 - Situation des autorisations de programme

B7 - Situation des autorisations d'engagement

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – Le conseil d'administration a voté le présent budget:

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement
- Sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2
- Avec (3) vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

[...]

II - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (5).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants
 - * sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - * avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
 - * avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION ou RESULTAT REPORTE	RESULTAT ou SOLDE(A)(3)
TOTAL DU BUDGET	777 317,67	907 567,82	85 474,19	+215 724,34
INVESTISSEMENT	23 030,08	37 802,26	15 558,59 (1)	+30 330,77
FONCTIONNEMENT	754 287,59	869 765,56	69 915,60 (2)	+185 393,57

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1.

Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1.

Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

CHAP /ART(4)	LIBELLE	DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 55,68
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II)

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration



INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
DEPENSES		RECETTES		SOLDE(B)	Excédent si positif Déficit si négatif
I+II	55,68	III+IV		-55,68	+215 668,66
I	55,68	III		-55,68	+30 275,09
II		IV			+185 393,57

RESTES A REALISER - RECETTES

CHAP /ARTICLE(4)	LIBELLE	TITRES RESTANT A EMETTRE
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III)
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV)

2019

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
+		+	+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		
=		=	=

Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
--	------	------

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
+		+	+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		
=		=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00
---	------	------

TOTAL DU BUDGET (4)	0,00	0,00
---------------------	------	------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget			0,00			0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget			0,00			0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT)

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Total gestion des services		32 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
022	DEPENSES IMPREVUES	-32 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		(I)	(II)

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES: (Recettes réelles - Dépenses réelles)
--

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		(III)	(IV)

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(042+023)-R042

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	(V)	(VI)
---	------------	-------------

TOTAL DE LA SECTION	(I)+(III)+(V)	(II)+(IV)+(VI)
----------------------------	----------------------	-----------------------

(1) DF023 = RI021 , DF042 = RI040 , RF042 = DI040 , DF043 = RF 043

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2)	(3)
020	DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		(I)	(II)

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT: (Dépenses réelles - Recettes réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		(III)	(IV)

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R(040+021)-D040
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	(V)	(VI)
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		(VII)

TOTAL DE LA SECTION	(I)+(III)+(V)	(II)+(IV)+(VI)+(VII)
---------------------	---------------	----------------------

(1) Hors 1068

(2) Y compris les programmes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) RI021 = DF023, RI040=DF042, DI040=RF042, DI041=RI041

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent(après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 000,00		32 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (ou déstockage)			
022	DEPENSES IMPREVUES	-32 000,00		-32 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total				+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS Total des programmes d'équipement	(4)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (3)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprises)			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
3...	Stocks et en-cours			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61

(3) Hors chapitres programmes

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés

(7) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total				

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(4)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
3...	Stocks et en-cours			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			
Recettes d'investissement - Total				

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés

(6) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP+BS+DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 450,00				509 450,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	509 450,00				509 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	313 000,00		32 000,00	32 000,00	345 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00				1 200,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	1 200,00				1 200,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00				1 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	47 081,14		-32 000,00	-32 000,00	15 081,14
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 412,43				39 412,43
Dépenses de fonctionnement - Total		911 143,57		0,00	0,00	911 143,57

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	911 143,57
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP+BS+DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV=I+II+III
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	197 150,00				197 150,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	528 000,00				528 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600,00				600,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
Recettes de fonctionnement - Total		725 750,00				725 750,00

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	185 393,57
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	911 143,57
--	-------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 450,00	0,00	0,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00		
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	13 000,00		
60623	ALIMENTATION	167 000,00	-1 000,00	-1 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 100,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 300,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	280 150,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENTS PUBLICS	15 000,00	-4 000,00	-4 000,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	8 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	MAINTENANCE	6 400,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	313 000,00	32 000,00	32 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 183,00	131,84	131,84
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 609,00	74,18	74,18
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	166 970,00	18 870,71	18 870,71
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 247,00	303,15	303,15
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	42 515,00	15 026,90	15 026,90
64131	REMUNERATION	3 187,00	-3 187,00	-3 187,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	31 367,00	1 277,80	1 277,80
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	59 665,00	-240,58	-240,58
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	257,00	-257,00	-257,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 200,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A)=(011+012+65+014)	823 650,00	32 000,00	32 000,00
66	CHARGES FINANCIERES(B)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)	1 000,00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00		
022	DEPENSES IMPREVUES(E)	47 081,14	-32 000,00	-32 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES= A+B+C+D+E	871 731,14		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(3)	39 412,43		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES(3)	39 412,43		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	39 412,43		
	(=Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	911 143,57	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (3)

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

911 143,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
=Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	197 150,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	150,00		
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	197 000,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	528 000,00		
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	528 000,00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
	TOTAL GESTION DES SERVICES(A)=(70+74+75+013)	725 150,00		
76	PRODUITS FINANCIERS(B)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(C)	600,00		
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	600,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(D)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D	725 750,00		
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	725 750,00		

RESTES A REALISER N-1 (3)	
----------------------------------	--

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	185 393,57
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	911 143,57
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
=Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget de l'exercice (BP+BS+DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du (1) président	Vote du conseil (2) d'administration III	TOTAL IV=I+II+III
Dépenses d'équipement	67 431,68				67 431,68
- Non individualisées en programmes d'équipement	67 431,68				67 431,68
- avec AP/CP					
- hors AP/CP	67 431,68				67 431,68
- Individualisées en programmes d'équipement					
- avec AP/CP					
- hors AP/CP					
Subventions d'équipement à verser (c/204)					
- avec AP/CP					
- hors AP/CP					
Opérations pour compte de tiers					
Dépenses financières	2 311,52				2 311,52
<i>040 Opérations d'ordre entre sections (page II B8)</i>					
<i>041 Opérations patrimoniales</i>					
Dépenses d'investissement - Total	69 743,20				69 743,20

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 69 743,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budget de l'exercice (BP+BS+DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du (1) président	Vote du conseil (2) d'administration III	TOTAL IV=I+II+III
Recettes d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Recettes financières					
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	39 412,43				39 412,43
<i>041 Opérations patrimoniales</i>					
Recettes d'investissement - Total	39 412,43				39 412,43

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 30 330,77

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 69 743,20

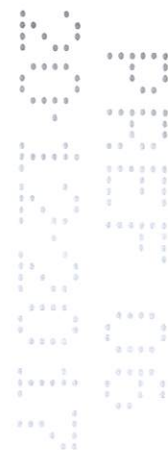
(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III- VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap/ /art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP+BS+DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	67 431,68			
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
21	Immobilisations corporelles	67 431,68			
21351	INSTALLATIONS GENERALES BATIMENTS PUBLICS	22 916,00			
21735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	9 000,00			
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	15 460,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	20 055,68			
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP+BS+DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée
TOTAL		2 311,52			
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	2 311,52			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

B
3
B
3
B
3

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./ Art.(1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles du Président	Vote du conseil d'administration
040	<i>DEPENSES (2)</i>			
040	<i>RECETTES (2)</i>	39 412,43		
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,00		
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 843,00		
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00		
28184	MOBILIER	748,00		
28188	AUTRES	18 361,43		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023

B
7
B
7
B
7
B
7

III - ANNEXES	III
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 311,52		
16 Emprunts et dettes assimilées (A)				
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 311,52		
020	Dépenses imprévues	2 311,52		

Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
2 311,52	55,68		2 367,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



III - ANNEXES	III
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		39 412,43		
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		39 412,43		
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,00		
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 843,00		
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00		
28184	MOBILIER	748,00		
28188	AUTRES	18 361,43		
024	Produits de cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001 de l'exercice(4)	Affectation R0168 de l'exercice précédent(4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	39 412,43		30 330,77		69 743,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	2 367,20
Ressources propres disponibles (VIII)	69 743,20
Solde (IX = VIII-IV)(5)	+67 376,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES

A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	<p align="center">Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : <u>Voir rapport n°16-4</u> ; Modification de la nomenclature des biens meubles qui peuvent être imputés en section d'investissement</p>	<p align="center">14/01/2016 Rapport n° 16-04</p>
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	<p><u>Bâtiments</u> : Agencement Bâtiments Construction Bâtiments</p> <p><u>Mobilier / Matériel Bureau</u> : Mobilier Matériel de bureau Mat. Électrique / Electronique</p> <p><u>Matériels Incendie et Secours</u> : Matériel santé Matériel Incendie et secours Cellule Amovible Spécialisée</p> <p><u>Matériel informatique</u> : Périphériques Info- Poste de travail Info- Système centraux</p> <p><u>Matériels divers</u> : Mat Classiques Mat Electrique / Electronique Mat Spécifiques Mat Transmissions</p> <p><u>Véhicules Incendie et Secours</u> : CAS, CID,VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE GCA, SEMI REMORQUE MRP Autres Vehicule /Secours VRM VSAB Garantie décennale EPA</p> <p><u>Véhicules Divers</u> : Voitures</p> <p>Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR EPA, EPSA, EPC</p> <p>Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA</p> <p>Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE) VL , VTP</p> <p><u>Logiciels</u> : logiciels d'application et progiciels Logiciels bureautiques</p> <p><u>Projet de refonte du système opérationnel et evolution des reseaux radioélectriques et de communication opérationnelles (SIOP)</u></p>	<p>15 ans</p> <p>30 ans</p> <p>15 ans</p> <p>10 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>10 ans</p> <p>15 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>5 ans</p> <p>20 ans</p> <p>15 ans</p> <p>15 ans</p> <p>17 ans</p> <p>20 ans</p> <p>10 ans</p> <p>6 ans</p> <p>8 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>17 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>12 ans</p> <p>8 ans</p> <p>3 ans</p> <p>15 ans</p> <p>18 Février 1998 Rapport n°98-08</p> <p>23 juin 2016 Rapport n° 16-32</p> <p>11 juin 2010 Rapport n°10-13</p> <p>14 octobre 2010 Rapport n°10-45</p>

IV – ANNEXES BUDGET CANTINE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 1/01/2017	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Administrateur territorial hors classe	A						
Administrateur territorial	A						
Directeur territorial	A						
Attaché principal	A						
Attaché	A						
Rédacteur principal de 1ère classe	B						
Rédacteur principal de 2ème classe	B						
Rédacteur	B						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C						
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C						
Adjoint administratif de 1ère classe	C						
Adjoint administratif de 2ème classe	C						
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur en chef de classe normale	A						
Ingénieur principal	A						
Ingénieur	A						
Technicien principal de 1ère classe	B						
Technicien principal de 2ème classe	B						
Technicien	B						
Agent de maîtrise principal	C						
Agent de maîtrise	C						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	C	5		5	4,2		4,2
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9		9	8,2		8,2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories: A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complets sont comptabilisés à hauteur de quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT;

un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de six mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 1/01/2017		IV
		C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme
S: Social

MS: Médico-social
MT: Médico-technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police

SPP: Sapeur-Pompier Professionnel

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée):

3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2: vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: absence de cadre d'emplois de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés: "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrat aidés").

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 39 et 47 de la loi n°84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

0000000000